



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
 Au Conseil municipal : 15
 En exercice : 15
 Présents : 14

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric MAUREL, Maire.

Présents : M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, Mme Chrystelle DERACHE, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, Mme Catherine AURIOL et M. Adrien BENOIST, conseillers municipaux.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe à Mme Manon POUZENC, conseillère municipale.

Date de la convocation : 15/04/2026
 Date d'affichage : 15/04/2026

Mme Virginie PARAIRE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions communales aux associations ayant présenté un dossier :

Subventions de Fonctionnement aux associations (Compte 65748)	Subvention allouée
Association « ADN-C »	500.00 €
APE du RPI	400.00 €
Association Sportive et Culturelle de Fréjeville	1 050.00 €
Badminton / Foot à 7 / Foot Sénior / Gym / Pétanque / Rando / Volley	(répartition de 150.00 € par section)
Association des parents d'élèves René Cassin	100.00 €
Comité des Fêtes de Fréjeville	1 000.00 €
Ecole de musique Pays d'Agout	150.00 €
Association « La Crémade Football Club »	150.00 €
FSE (Foyer Socio-Educatif Collège René Cassin de Vielmur)	100.00 €
Association « Le Souvenir Français »	100.00 €
Association « Les Amis de la Bibliothèque » de Fréjeville	250.00 €
Association « Protégeons l'Environnement »	400.00 €
Société de Chasse de Fréjeville	500.00 €
U.S.E.P. (Ecole)	400.00 €
Associations n'ayant pas fait de demandes	
ADMR Sémalens	500.00 €
FNACA du Canton de Vielmur	100.00 €

DELIBERATION N°2026/23

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 081-218100980-20260428-D_2026_23-DE



Il est décidé de maintenir la subvention à l'ADMR de Sémalens, même s'il n'a pas été déposé de demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- d'attribuer une subvention communale annuelle aux associations listées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 5700 €.
- de rédiger un courrier aux associations pour les informer de la subvention qu'il leur est allouée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric MAUREL



La secrétaire de séance,
Virginie PARAIRE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Virginie Paraire.